

En cas d'exportation d'alcool de fruits ou de produits fabriqués au moyen de cet alcool, il ne sera fait, cela va de soi, aucun remboursement de bénéfice de monopole. Le droit de la régie de soumettre au monopole la fabrication de l'alcool de fruits reste réservé.

Régie fédérale des alcools.

---

**MISE AU CONCOURS**  
DE  
**TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE PLACES**  
**ANNONCES ET INSERTIONS**

---

**Mise au concours.**

Est mise au concours la *construction d'une digue sur la rive droite de l'Ilfis près la « Sägematte » à Langnau* (Berne) (travaux de terrassement et de maçonnerie). Les plans, le cahier des charges et les formulaires de soumission sont déposés à l'intendance de l'arsenal de Langnau. Un fonctionnaire de la direction des constructions fédérales se trouvera au bureau de l'intendance de l'arsenal le 13 août prochain, pour donner des renseignements complémentaires.

Les soumissions doivent parvenir à la direction sous-signée d'ici au 19 août 1920, sous pli fermé, affranchi et portant la mention extérieure *Soumission pour digue à Langnau*.

Berne, le 7 août 1920.

[2.]

*Direction des constructions fédérales.*

---

**PLACES**

---

Les offres de service doivent se faire *par écrit, franco*, et être accompagnées de certificats de bonne vie et mœurs; les postulants doivent indiquer distinctement leurs nom et prénoms, leur domicile et leur lieu d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé au moment de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi fourniront les renseignements nécessaires.

Branche de service. S'adresser à	Place vacante	Traite- ment Fr.	Délai d'inscrip- tion	Conditions d'admission
Département des finances. (Bureau fédé- ral des poids et mesures.)	Secrétaire de chancellerie.	3700 à 4800, plus les allo- cations de renchérisse- ment.	1 <sup>er</sup> sept. 1920 [2.].	Allemand et français. Connaître le service de l'administration.
En cas de promotion, la place de commis est mise au concours; mêmes exigences que ci-dessus; traitement: fr. 3200 à 4300 plus allocations.				
Entrée en fonctions au plus vite.				
Département des finances et des douanes. (Direction gé- nérale des douanes, à Berne.)	Reviseur de I <sup>re</sup> classe à la sec- tion de la stat- istique du commerce à la direction gé- nérale des douanes.	4200 à 5600	28 août 1920 [2.].	Bonne instruction gé- nérale; être au cou- rant du service des douanes et des tra- vaux de la statistique du commerce.
(Direction gé- nérale des douanes, à Berne).	Commis de I <sup>re</sup> ou de II <sup>e</sup> classe à la direction générale des douanes (Re- gistrature).	3200 à 4300	28 août 1920 [2.].	Connaissance du ser- vice pratique des douanes.
(Direction gé- nérale des douanes, à Berne.)	Commis de II <sup>e</sup> classe à la section de la statistique du commerce à la direction gé- nérale des douanes.	2200 à 3800	28 août 1920 [2.].	Habilité et exactitude dans le calcul; savoir l'allemand et le fran- çais; connaissance du service des dou- anes.
Département de l'économie publique. (Division du commerce.)	Secrétaire de division.	5200 à 7300, plus les allo- cations de renchérisse- ment.	25 août 1920 [2.].	Instruction commer- ciale et économique. Connaissance de plu- sieurs langues étran- gères. Aptitude à tra- duire. Expérience ad- ministrative.
Le poste est pourvu provisoirement.				
(Division du commerce.)	Secrétaire de chancellerie.	4200 à 5800 plus les allo- cations de renchérisse- ment.	25 août 1920 [2.].	Instruction générale. Correspondance en plusieurs langues. Expérience adminis- trative.
Le poste est pourvu provisoirement.				

Branche de service. S'adresser à	Place vacante	Traitement Fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Département de l'économie publique. (Division du commerce.)	Commis de I <sup>o</sup> classe.	3200 à 4300, plus les allocations de renchérissement.	25 août 1920 [2..]	Connaissance des langues nationales. Ecrire à la machine et sténographe. Etre capable de diriger une chancellerie.
Le poste est pourvu provisoirement.				
Chemins de fer fédéraux. (Direction du II <sup>o</sup> arrondissement, à Bâle.)	Chef de l'économat du II <sup>o</sup> arrondissement, à Bâle.	5000 à 7200, plus les allocations de renchérissement légales.	25 août 1920 [2..]	Instruction commerciale. Expérience dans les affaires de ce service. Connaissance des langues allemande et française.

## Département des postes et des chemins de fer.

### Administration des postes.

1. Dix commis à Zurich ;
2. Facteur de messagerie à Zurich ;
3. Facteur de lettres à Zurich.

S'adresser, d'ici au 28 août 1920, à la direction des postes de Zurich.

1. Chef de service à la direction des postes de Lausanne ;
2. Commis à Sierre.  
S'adresser, d'ici au 21 août 1920, à la direction des postes de Lausanne.
3. Administrateur à Reinach (Argovie). S'adresser, d'ici au 21 août 1920, à la direction des postes d'Aarau.
4. Sous-chef de bureau à Zurich. S'adresser, d'ici au 21 août 1920, à la direction des postes de Zurich.
5. Sous-chef de bureau à Buchs (St-Gall) ;
6. Garçon de bureau à Glaris.  
S'adresser, d'ici au 21 août 1920, à la direction des postes de St-Gall.
7. Facteur postal à Airolo. S'adresser, d'ici au 21 août 1920, à la direction des postes de Bellinzone.

**Administration des télégraphes.**

10 télégraphistes à Zurich. S'adresser, d'ici au 28 août 1920, à la direction des postes de Zurich.

---

Télégraphiste à Vevey. S'adresser, d'ici au 21 août 1920, à la direction d'arrondissement des télégraphes de Lausanne.

Electricien de II<sup>e</sup> classe au bureau des téléphones à Baden. S'adresser, d'ici au 21 août 1920, à la direction d'arrondissement des télégraphes d'Olten.

---



## MISE AU CONCOURS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE PLACES ANNONCES ET INSERTIONS

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1920
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	34
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.08.1920
Date	
Data	
Seite	114-118
Page	
Pagina	
Ref. No	10 082 570

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.